



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

établissements

Question écrite n° 88817

Texte de la question

Mme Valérie Pécresse interroge Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la situation de l'association ARISSE qui avait obtenu, après passage en commission d'appel d'offres, l'ouverture d'un service d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SESSAD) à Ivry-sur-Seine. Des associations ont obtenu, dans le cadre d'un recours, l'annulation de l'ouverture de l'établissement. L'Agence régionale de santé, ayant eu l'information de la volonté du ministère de faire appel de cette décision, avait trouvé une solution pour l'ARISSE et ces familles. Malheureusement son désistement d'appel a pour conséquence que l'ARS ne peut plus s'engager aux côtés de cette association pour permettre l'accueil de 40 enfants. C'est ainsi que 40 familles se retrouvent sans aucune solution d'accueil pour leurs enfants et que des locaux neufs ne sont pas utilisés. Pour cette raison, elle souhaite connaître les mesures que la ministre compte mettre en place pour utiliser ces locaux et permettre l'accueil de ces 40 enfants.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Pécresse](#)

Circonscription : Yvelines (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88817

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 septembre 2015](#), page 7097

Question retirée le : 26 janvier 2016 (Fin de mandat)